

AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-753

Règlement numéro 2024-753 modifiant le règlement 2015-611 concernant la limite de vitesse dans les secteurs des routes Du Pont , de la Station et une partie du chemin de la rivière Ethemin et l'ajout de panneaux d'arrêts

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 135, rue Principale, Sainte-Claire, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 2024-753 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Claire, ce 15^e jour de janvier 2025.

La directrice générale/greffière-trésorière,



Emilie Guillemette

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Émilie Guillemette, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public relatif au règlement numéro 2024-753 dans l'entrée de l'hôtel de Ville et sur le site internet de la municipalité, le 15^e jour de janvier 2025 entre 8 h30 et 16 h 30.

En fait de quoi, je donne ce certificat, ce 15^e jour de janvier 2025.

La directrice générale/greffière-trésorière,



Emilie Guillemette